

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)



DECISIONS MUNICIPALES

N° 2021-002 ANNÉE 2021

OBJET :

**Accord Cadre - Marché public de fourniture portant sur l'approvisionnement en combustible «Bois-Energie» pour alimenter la chaufferie bois du Groupe Scolaire Jean Jaurès à Mirepoix 09500
Marché à bons de commandes
Marché à Procédure Adaptée n° 2020-003.**

- VU** L'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences,
- VU** La délibération n° 11/2020 en date du 26 mai 2020 par laquelle, dans un souci de permettre une parfaite continuité du service public, le conseil municipal consent une partie de cette délégation à Monsieur le Maire pour :
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- VU** L'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, Marché Public établi en application du Code de la Commande Publique, Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 - Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 - Arrêté du 22 mars 2019, Procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du CCP,

CONSIDERANT que les crédits sont prévus au budget correspondant,

CONSIDERANT l'Avis d'Appel Public à la Concurrence qui a fait l'objet d'un envoi à la publication le 06 novembre 2020 (mis en ligne sur la plateforme e-marchespublics.com le 06 novembre 2020 et parution sur la Gazette Ariégeoise n° 46 le 13 novembre 2020),

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_AR-009-210901948-20210222-02_2021-AR

- CONSIDERANT** les deux offres suivantes :
- Entreprise BACAVE Serge
 - Entreprise ALLIANCE FORETS BOIS,
- CONSIDERANT** que l'appel d'offres est jugé fructueux et que les entreprises sont admises à concourir,
- CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres établi par la Commission Technique (pour avis),
- CONSIDERANT** l'avis de la Commission Technique qui s'est réunie le 25 janvier 2021,

D E C I D E

- ARTICLE 1 :** de conclure un marché public de fourniture - Accord Cadre passé selon la procédure adaptée portant sur l'approvisionnement en combustible «Bois-Energie» pour alimenter la chaufferie bois du Groupe Scolaire Jean Jaurès à Mirepoix 09500,
- ARTICLE 2 :** de retenir l'offre de l'entreprise BACAVE Serge 11230 SAINT-BENOIT qui s'avère la mieux disante, au prix unitaire de 134,00 € H.T. à la tonne livrée de plaquettes forestières, soit 147,40 € TTC la tonne (livraison comprise), pour un montant annuel de 13 400,00 € H.T. correspondant à une quantité prévisionnelle annuelle de 100 tonnes de bois (soit 14 740,00 € TTC), pour une période de quatre ans. La fourniture du combustible «Bois-Energie» sera actée par la signature d'un bon de commande au fur et à mesure des besoins.
- ARTICLE 3 :** la présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales et fera l'objet d'une information lors du prochain conseil municipal.
- ARTICLE 4 :** ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la S/Préfète de l'Ariège et à Madame la Perceptrice.

Fait à **MIREPOIX**, le 22 février 2021

LE MAIRE,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2021

Application agréée E-legalite.com